



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 12 DECEMBRE 2016 A 20H15****Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2016
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Préavis no. 5 relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration pour 2017
7. Préavis no. 6 relatif à la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements législature 2016-2021
8. Préavis no. 7 relatif à une demande de crédit de 134'000 CHF/TTC pour l'achat d'un nouveau véhicule d'accompagnement du bras élévateur pour le service de défense incendie et de secours de Terre Sainte (SDISTS)
9. Préavis de la Municipalité relatif au budget pour l'année 2017
10. Propositions individuelles et divers

1. Appel

37 personnes sont présentes, 2 excusées (M. A. Weil et Mme C. Monney), 1 absente (Mme Y. Arutyunyan). La majorité est fixée à 19 voix. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2016

Le Président informe que Mme F. Gerig s'était excusée lors de la dernière séance. La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2016 est approuvé par 36 oui et 1 abstention.

3. Communications du Bureau

Le Président demande de rendre les décomptes des commissions pour les jetons de présence. Le repas de fin d'année est reporté au 20.01.2017. La séance de ce soir sera suivie de la verrée traditionnelle. Le Président remercie les Conseillers/ères pour leur assiduité et relève que les séances se déroulent dans une ambiance cordiale. L'entente avec la Municipalité est excellente. Il remercie les membres du bureau, la secrétaire et les scrutateurs, les employés communaux et ceux de l'administration. Il souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année et une bonne santé.

L'assemblée honore la mémoire des personnes décédées en 2016 : MM. Louis Aebi, Otello Cottini et Alexander Riishojgaard.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic revient sur la communication des représentants de la direction de la poste qui ont annoncé la fermeture prochaine de la poste de Mies-Tannay. Une pétition circule, mais la Municipalité de Tannay n'a pas été informée. La Municipalité de Mies a fait savoir à la Municipalité de Tannay qu'elle n'entendait pas mener un combat contre la fermeture de la

poste Mies-Tannay dans la mesure où elle obtiendrait la garantie qu'une agence postale serait ouverte dans l'épicerie « Chez Dom ». De notre côté, la Municipalité a demandé à l'épicier-boulangier s'il était intéressé par l'installation d'une agence postale dans son commerce. M. Cocaj a répondu positivement. La Municipalité ne s'oppose donc pas à la fermeture de l'office postal, car ce serait inutile vu la détermination de la direction de la poste, mais elle a demandé la mise en place d'une agence postale chez M. Cocaj. A ce jour, elle n'a pas reçu de réponse et la poste reste ouverte.

Concernant l'affaire qui nous oppose à l'Associations des Rives du lac, nous avons reçu copie de la réponse que la Direction générale de l'environnement a adressée le 7 novembre dernier à la Cour de droit administratif et public qui doit se déterminer par rapport au recours de l'association de M. von Wartburg. La position du canton est semblable à la nôtre et il relève que c'est à juste titre que notre commune estime que la question des servitudes de passages publics à pied n'est pas de compétence communale et que le marchepied ne doit pas être ouvert au public, mais aux seuls ayant-droit. Nous avons donc à ce propos l'appui total du canton et le Syndic espère que le tribunal se prononcera également dans ce sens. Suite au départ de Mme Kilchherr, secrétaire communale adjointe, la Municipalité a procédé à un appel à candidatures. De la cinquantaine de dossiers, trois candidates ont été reçues par l'ensemble de la Municipalité. Madame Arianne Katzarkoff, qui est l'actuelle responsable de la poste de Mies-Tannay, a été engagée.

Pour faire suite à la demande de Monsieur Jacquinod lors de la dernière séance, le Syndic indique le montant des indemnités accordées aux Municipaux ainsi qu'aux conseillers.

Syndic (activité à 50% (dans les faits c'est plutôt 60 à 70%) – CHF 51'000

Vice-Syndic – CHF 37'000

Municipaux (activité à 30%, temps de travail sous-évalué) – CHF 30'000

Président du Conseil – CHF 2'000.- (annuel)+ CHF 30.- par séance

Secrétaire du Conseil - CHF 2'000.- (annuel) + CHF 350.- par séance

Président commission - CHF 50.- par rapport

Membre commission – CHF 40.- par séance

Le Syndic rappelle que la dernière augmentation de ces indemnités date de fin 2009 et que la Municipalité n'a pas l'intention à ce jour de solliciter du Conseil une nouvelle augmentation.

Le Service cantonal des naturalisations a informé la Municipalité que les habitants suivants de Tannay avaient obtenu la citoyenneté suisse. La Municipalité les a invités pour fêter leur nouvelle citoyenneté. Un courrier de félicitation leur a été adressé à cette occasion par Mme Ramseyer. Il s'agit des personnes suivantes, naturalisées le 23 novembre 2016 :

Mme Ana-Maria Cristescu, M. Sorin Constantinescu-Condut et leurs enfants Alice et Adrian, domiciliés au chemin des Frênes 6C

M. Nicolas Bravard, Mme Yolanda Lopez Martinez-Pujalte et leurs enfants Maria, Alexandre, Carla et Nicolas, domiciliés au chemin des Sarments 3,

M. Eric Bouendé Tomfeun, domicilié au chemin de la Petite-Gatillarde 1,

M. Sven Van Gyseghem, Mme Susanna De Cordt et leurs enfants Aaron et Tom, domiciliés au chemin des Frênes 28.

En cette dernière séance du Conseil communal de l'année, le Syndic adresse à toutes et à tous, au nom de la Municipalité, ses vœux les plus cordiaux, en émettant le souhait que l'année qui vient leur soit favorable, ainsi qu'à leurs proches et qu'elle le soit également pour notre belle commune.

G. van Gelder

Concernant les travaux de la route Suisse à Versoix, des contacts ont eu lieu entre les autorités genevoise et vaudoise, de Versoix et la Terre-Sainte depuis les informations données lors du dernier Conseil. L'organisation du chantier se fera en 4 phases :

Phase 1, mai à novembre 2017 : la route Suisse sera maintenue en bidirectionnel

Phase 2, décembre 2017 à septembre 2018 : en bidirectionnel entre le giratoire de Mies et le premier feu rouge. Possibilité de prendre le chemin de Montfleury vers la route de Sauvigny. Des déviations seront placées dès Nyon pour envoyer les véhicules et les poids lourds vers l'autoroute et d'autres déviations tout le long de la route suisse vers des routes alternatives.

Phase 3, octobre 2018 à août 2019 et phase 4, septembre 2019 à mai 2020 : la portion de sens unique s'éloigne direction Genève offrant plus de possibilités de déviations au niveau de Versoix.

Les rencontres entre les villages de Terre-Sainte ont permis de mettre en évidence un grand nombre de chantiers routiers simultanés (effet de la fin de la subvention de la Confédération pour le phono-absorbant en avril 2018). Un inventaire de tous ces travaux sera demandé d'urgence au travers de la CIAT (Commission intercommunale pour l'aménagement du territoire) pour permettre une meilleure coordination et vérification sera faite de la possibilité d'obtenir un délai supplémentaire pour la subvention de la Confédération.

Contacté par plusieurs personnes pour le manque de visibilité depuis le trottoir du giratoire de la route de St-Cergue, il a constaté qu'une haie – située sur le domaine public - gênait la visibilité depuis 30 ans. Suite à une discussion avec le propriétaire, celui-ci a décidé de construire un mur à ses frais. Le trottoir sera élargi après l'hiver.

A la question d'A. Mir de profiter des travaux de la RC1 pour installer des canalisations de gaz, il répond que rien n'a été prévu dans le cadre de ce chantier. Il rappelle qu'il y a quelques années, une étude avait été faite lors de l'installation des 14 km de canalisations pour la nouvelle STEP intercommunale pour poser des tubes de gaz. Les Services Industriels de Genève n'ont pas montré d'intérêt et le coût était trop élevé pour les Services Industriels de Nyon. Un autre souci était que le domaine bâti n'était pas assez densément construit pour être rentable. Le projet avait été abandonné.

Une augmentation des patrouilles a été demandée à SDS pendant les fêtes en coordination avec Mies et Commugny.

5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales

M.-D. Guex a participé le 9 novembre à une séance de l'ASCOT. Les préavis relatifs au budget 2017, aux autorisations pour la législature et aux indemnités et vacations ont tous été acceptés.

M.-N. Favarger Schmidt a assisté à la réunion de l'AJET du 22.11.2016, relative au budget 2017. Ce budget enregistre une augmentation de 12% pour 2017, due, notamment à la création et prévision de 3 nouvelles structures : une crèche à Chavannes-des-Bois, une crèche à Crans-sur-Céligny, l'agrandissement de la crèche des Coppalines à Coppet, plus une nouvelle structure à prévoir pour l'UAPE de Tannay. Le budget a été validé par le Conseil Intercommunal. A titre indicatif et malgré une charge de travail chaque année plus importante, les indemnités pour les municipaux qui s'occupent de l'AJET n'ont pas été augmentées.

Claude Chatton a participé à une réunion des SITSE le 10.11.2016 pour traiter le budget 2017 (près de 9 mio CHF) qui a été accepté. Validation de travaux à Chavannes-des-Bois et Founex pour 1,2 mio de francs.

6. Préavis no. 5 relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration pour 2017

N. Finkelstein présente le préavis. Le rapport de la Commission des finances est favorable. La parole n'est pas demandée.

Le préavis no. 5 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis no. 6 relatif à la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements législature 2016-2021

D. Rudaz présente le préavis. Le rapport de la Commission des finances recommande l'acceptation.

Discussion

Les projets sont (sans ordre de préférence) : voirie, bâtiment locatif à la place de la déchetterie après déménagement de l'UAPE, parking souterrain, réaménagement de la buvette de la plage sans toucher au bâtiment, déménagement et transformation de la cuisine, y compris les sanitaires, changer les fenêtres au centre du village, toiture à contrôler, que faire dans l'auberge, contrôle de la toiture du château (tuiles anciennes), appartements du château pas encore refaits.

Le principe est de ne pas revoir le plan d'investissement, car c'est presque impossible de tout réaliser (mise à l'enquête, marchés publics).

La valeur du bâtiment du village, estimée à 4,2 millions, est purement théorique. Le plafond d'investissement ne sera pas dépassé, sinon il faut faire une demande au Conseil d'Etat. Au courant de cette législature, la réflexion a déjà avancé. Les UAPE ne peuvent être déménagées que pendant les vacances et on ne pouvait pas aller de l'avant avant le déménagement de la déchetterie.

Les appartements de l'immeuble prévu à la place de la déchetterie seront à louer. Il est souhaité de garder les jeunes au village. Si les impôts augmentent, les jeunes ne pourront pas venir. Il existe des UAPE modulables. Tous ces projets feront l'objet d'un préavis.

Le rapport de la Commission des finances est favorable.

Le préavis no. 6 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis no. 7 relatif à une demande de crédit de 134'000 CHF/TTC pour l'achat d'un nouveau véhicule d'accompagnement du bras élévateur pour le service de défense incendie et de secours de Terre Sainte (SDISTS)

N. Finkelstein présente le préavis. Le véhicule est partagé avec d'autres communes. La parole n'est pas demandée.

Le préavis no. 7 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis de la Municipalité relatif au budget pour l'année 2017

D. Rudaz présente le préavis et répond à diverses questions. Le total des charges est de CHF 11'249'05.00. Le total des produits est de CHF 10'607'500.00. L'excédent des charges est de CHF 641'550.00.

L'augmentation de la subvention de CHF 20'000 à CHF 25'000 à l'Association des Variations Musicales de Tannay, alors que le budget est déficitaire, étonne. Le Syndic, qui est Président des Variations musicales de Tannay, répond que ces festivités font connaître la commune. Il relève qu'il est sorti de la séance lors de la discussion au sein de la Municipalité et que la décision a été prise à l'unanimité des autres municipaux.

Le Président remercie D. Rudaz et S. Muraca pour leurs explications.

Le rapport de la Commission des finances est favorable.

Le budget est accepté par 35 oui, 2 non et 0 abstention.

10. Propositions individuelles et divers

Le Président demande où en sont les chantiers. N. Finkelstein informe que les promoteurs ont de la peine à vendre les appartements mais que le chantier du chemin de la Fin reprendra en février 2017, même si les appartements ne sont pas vendus. Concernant Malcroissant, il ne sait pas où habite le propriétaire.

C. Chatton rappelle que le dernier préavis pour les rétributions (no. 54 du 14.01.2010) fixait une rémunération jusqu'à fin 2011 et que durant la législature 2011-2016, il n'y a pas eu de préavis à ce sujet. Le Syndic rappelle que la loi sur les communes prévoit un tel préavis par législature et que le Préfet a confirmé qu'il n'y avait aucune obligation de le faire en début de législature. Il reviendra sur le sujet.

R. Deschamps demande ce qui s'est passé lors de la séance du 1^{er} décembre concernant l'auberge au Lion d'or. Le Syndic répond qu'une séance a eu lieu auprès de la Justice de paix, mais qu'il n'a pas reçu de nouvelles.

Le Président clôt la séance à 22h10 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Le Président :
Gilbert Caillet



La Secrétaire :
Liselotte Ramseyer

